

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE-LA-LOUVET

L'an deux mil vingt cinq, le douze septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BONNEVILLE-LA-LOUVET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel GREAUME.

Étaient présents : M. Marcel GREAUME, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, Mme Claire LEVAVASSEUR, M. Bernard JELENSPERGER, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Reynald FLEURANT, Mme Céline GUYOMARD, Mme Charlotte DELAUNE, Mme Fabienne ALEXANDRE, M. Rémy DOISNE, M. Maxime COURSEAUX.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Claire AUGER.

Étaient absents non excusés : M. Thomas AUBRY.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-051 : Validation du procès verbal du 03 Juillet 2025

Vu le conseil municipal en date du 03 juillet 2025,

Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le procès-verbal de la séance du 03 Juillet 2025.

12 VOTANTS

12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-052 : Autorisation de signer le devis pour le remplacement des roulements des biodisques de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les roulements des biodisques de la station d'épuration de la commune. Ces derniers présentent une usure qui nous a été signalée par l'entreprise en charge de l'exploitation de la station d'épuration.

Monsieur le Maire indique que les 3 entreprises suivantes se sont déplacées pour établir un devis :

- La SAUR
- Société SOC
- Société OMH

Sur ces 3 entreprises, seulement 2 ont répondu :

- la SAUR avec un devis à 78 540.00 € TTC
- et la société SOC avec un devis dont le montant est de 59 563.20 € TTC.

Aux vues de ces montants, Monsieur le Maire indique que le budget assainissement ne pourra pas supporter cette somme et qu'il sera nécessaire d'avoir recourt à un emprunt (comme il l'avait été indiqué lors de l'élaboration du budget primitif assainissement 2025).

Ainsi, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SOC pour le remplacement des roulements des biodisques de la station d'épuration de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- valide le devis de l'entreprise SOC pour le remplacement des roulements des biodisques de la station d'épuration pour un montant de 49 636.00 € HT, soit 59 563.20 € TT,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à avoir recourt à un emprunt pour financer ces travaux.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-053 : Autorisation de signer le marché de l'aménagement du bourg, 4ème tranche

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la publication de l'annonce en date du 09 Juillet 2025 sur la Centrale des Marchés
Vu la publication de l'annonce en date du 11 Juillet 2025 dans le Ouest France 14,
Vu la date de remise des offres fixée au 07 Août 2025,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu la commission d'appel d'offres en date du 12 Septembre 2025,

Considérant que 3 entreprises ont remis leurs offres dans les délais impartis,

Considérant l'offre de l'entreprise COLAS France pour l'aménagement du bourg - 4ème tranche, pour le montant de **432 662.50€ HT, soit 519 195.00€ TTC**,

Considérant l'offre de l'entreprise EUROVIA pour l'aménagement du bourg - 4ème tranche, pour le montant de **434 319.00€ HT, soit 521 182.80 € TTC**,

Considérant l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour l'aménagement du bourg - 4ème tranche, pour le montant de **342 417.95 € HT, soit 410 901.54 € TTC**,

Considérant le résultat de la commission d'Appel d'offre en date du 12 Septembre 2025,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer le marché d'aménagement du bourg 4ème tranche à l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 342 417.95 € HT, soit 410 901.54 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'attribuer le marché d'aménagement du bourg 4ème tranche à l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 342 417.95 € HT, soit 410 901.54 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes s'y rapportant, y compris les avenants.
- d'autoriser Monsieur le Maire à avoir recourt à un emprunt pour financer une partie de projet.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-054 : Désignation d'un coordonnateur pour le recensement de la population 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2026 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Monsieur le Maire propose de nommer un agent communal pour le poste de coordonnateur pour le recensement de la population 2026 (16 Janvier au 15 Février 2026).

Et plus précisément, de confier ce poste à Madame GREAUME Sophie.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de désigner comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2026, Mme GREAUME Sophie, agent communal.

Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-055 : Passage du rallye : finale de la coupe de France des rallyes Lisieux - Normandie 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du passage de la finale de la coupe de France des rallyes Lisieux - Normandie 2025, le 18 Octobre 2025 sur la commune de Bonneville-la-Louvet.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal sur le parcours proposé.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le parcours proposé.

Monsieur le Maire et Maxime COURSEAUX n'ont pas pris part au vote.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-056 : Augmentation du tarif pour la location du tennis pour les personnes hors-commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 06 Avril 2018 concernant la révision des tarifs de location du terrain de tennis,

Vu la délibération du 17 Janvier 2025 concernant la mise en place d'une caution pour la location du terrain de tennis communal,

Considérant que de plus en plus de personnes hors commune, souhaitent utiliser le terrain de tennis,

Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif différent pour les personnes hors commune.

Monsieur le Maire propose cette grille tarifaire pour la location du tennis communal :

	Bonnevillais	Hors bonnevillais
Tennis location 1 an	80 €	120 €
Tennis location 1 mois	10 €	15 €
Caution	50 €	50 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal présents et représentés décident à l'unanimité de valider le tableau tarifaire pour la location du tennis communal suivant :

	Bonnevillais	Hors bonnevillais
Tennis location 1 an	80 €	120 €
Tennis location 1 mois	10 €	15 €
Caution	50 €	50 €

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-057 : Autorisation de signer les devis pour la mise à jour du site internet de la commune et la mise en place de "panneau pocket"

Monsieur le Maire propose d'améliorer nos systèmes de communication et de faciliter l'accès aux informations des administrés par 2 actions :

- Mise à jour du graphisme du site internet,
- Adhésion à l'application "PanneauPocket".

Monsieur le Maire rappelle que le graphisme du site internet de la commune n'a pas été remis à jour depuis sa création.

Monsieur le Maire présente 3 graphismes différents : Bakerville, Abril et Noto.

Le tarif de base pour la mise à jour est de 1500 € HT, quelques options peuvent être ajoutées comme : les post-its, le calendrier des disponibilités de la salle des fêtes, le connecteur avec PanneauPocket et le partage vers les réseaux sociaux.

Ce qui détermine le devis de l'entreprise Kréa 3 à un montant de 1949.17€HT, soit 2339.00 €.

En complément du site internet et des réseaux sociaux, Monsieur le Maire présente une application mobile "PanneauPocket" qui permet d'informer rapidement et directement les habitants qui le souhaitent de tout événement sur la Commune (réunion, travaux, cérémonie, etc ...), moyennant une adhésion de 540 € TTC pour 3 ans, soit 180 € TTC par an.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer tous les actes avec l'entreprise KREA3 permettant de mettre à jour le site internet via le modèle Noto pour un montant de 1 949.17 € HT, soit 2 339 € TTC.
- Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'adhésion à l'application PanneauPocket pour un montant de 540 € TTC pour 3 ans, soit 180 € TTC par an.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2025-058 : Mise à jour de la liste des membres constituant la commission de contrôle

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire désigner un nouveau membre de la commission de contrôle de la liste électorale, suite au décès de Monsieur DELABARRE Moïse.

Monsieur le Maire propose que Mr Jean-Luc CAREL intègre la commission de contrôle de la liste électorale.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Monsieur CAREL Jean-Luc en tant que membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations du Maire

- Organisation de l'inauguration de la Rue Hubert Courseaux le Samedi 13 Septembre 2025.
- Rentrée scolaire : l'école de Bonneville la louvet compte 78 élèves.
- Antenne téléphonique : délai prolongé pour la mise en place.
- Prévoir une commission de contrôle de la liste électorale : faire le point sur les éventuelles radiations à effectuer.
- Projet en cours pour le changement de logiciel pour la gestion du cimetière et mise à jour des plans.
- Les travaux du salon de coiffure sont prévus fin Octobre.
- Agents recenseur : Proposition Mme MARTIN Maryse et Mr LEVIEUX
- Les travaux de compensation de la zone humide vont débuter le 23 Septembre pour une durée d'environ 3 mois
- Dates élections municipales : 15 et 22 Mars 2026
- Prévoir une commission finances pour travailler sur les projets d'emprunt : mercredi 17 septembre à 18h30.
- 2ème sessions d'élagage des chemins communaux : Appel aux bénévoles pour le 25 Octobre 2025.

INFORMATION : Questions diverses

Mr COURSEAUX :

- Ecoulement des eaux Route de Blangy (source?)
- Ecoulement source Route du Brévedent

Mme CARDON : Présence de chiens agressifs au niveau du Chemin des Pieux avec une clôture vétuste => Faire un courrier au propriétaire.

Mr FLEURANT : Présence de gros trous sur le chemin de la plaine.

Mme GUYOMARD :

- Journées Européennes du Patrimoine : Exposition de tableaux dans l'église les 20 et 21 Septembre 2025, visite du musée des pompiers par l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers.
 - Spectacle de rue le 26 Septembre : Les océans du ciel avec observation des étoiles
 - Concert du groupe No matter, What ! le Dimanche 28 Septembre à 15h à l'église.
-

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h20.